

19 juillet 1875

LOUIS VAN HOUTTE,
HORTICULTEUR,

GAND (Belgique)

Monsieur le Préfet,

Après avoir tergiversé pendant
long temps - après m'être permis
d'expédier - puis de m'être permis
d'être informé que mes papiers expédier
mais à nos risques et périls mais
sans résultat que nos colis seraient
dirigés vers Milan - en que - l'air
des arbres fruitiers qui toute notre
marc en œuvre y serait brûlé !!

J'ai néanmoins fait grand effort
à m'en aller vers Vésis en
et quand ma marchandise en
arrivé à Paris - J'ai reçu
et s'adm. du Bureau de fer

de Paris d'avis - sur séparation
le gouvernement avait prohibé toutes
plantes à l'entrée

Les accompagnais cependant
pour de déclaration de Douanes
1^o certifiant que jamais le *Dryopteris*
n'avait paru en Belgique

2^o certifiant que l'envoi se composait
exclusivement de plantes d'ornement

3^o certifiant qu'aucun arbre fruitier
ne faisait partie de l'envoi, &c.

Rien n'y a fait

J'ai fait ces révisions et débattus
mon envoi à mon ami de l'époque
de Paris en attendant la levée
de la prohibition

Cherchez vous pour moi
alors and ?

Drosera

en graine ou en plants ?

Notre dessin

mon